



DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS
Conseil syndical n°32 du : 29 novembre 2021
Délibération n° : 2021.032
Page 1 sur 2

**Objet : Contribution 2022 des communautés de communes membres au Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras**

Par suite d'une convocation en date du 18 novembre 2021, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras** se sont assemblés en la mairie de Villard Saint Pancrace le 29 novembre 2021 sous la Présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Michel MOURONT

Étaient présents, absents, excusés, ou représentés :

Titulaires		Suppléants	
<b>Communauté de communes du Briançonnais – 5/5 Voix</b>			
Arnaud MURGIA	<i>Excusé</i>	Éric PEYTHIEU	<i>Absent</i>
Claudine CHRETIEN	<b>Présente</b>	Vincent FAUBERT	<i>Absent</i>
Émilie DESMOULINS	<b>Présente</b>	Gabriel LEON	<i>Absent</i>
Pierre LEROY	<b>Présent</b>	Emeric SALLE	<i>Absent</i>
Jean-Marie REY	<b>Présent</b>	Marine MICHEL	<b>Présente</b>
<b>Communauté de communes du Guillestrois Queyras – 2/4 voix</b>			
Dominique MOULIN	<b>Présent</b>	Guillaume DEJY	<i>Excusé</i>
Michel MOURONT	<b>Présent</b>	Michel MOUTTE	<i>Absent</i>
Mathieu ANTOINE	<i>Absent</i>	Maxime BERARD	<i>Absent</i>
Hervé WADIER	<i>Absent</i>	Valérie GARCIN EYMEOUD	<i>Absente</i>
<b>Communauté de communes du Pays des Écrins – 2/2 voix</b>			
Alice PRUD'HOMME	<b>Présente</b>	Cyrille DRUJON D'ASTROS	<i>Absent</i>
Marie BAILLARD	<i>Excusée</i>	Christian CANTON	<b>Présent</b>

\*\*\*

Vu

Le Code général des collectivités territoriales ;

L'arrêté préfectoral n°2015-190-2 en date du 08 juillet 2015, actant la transformation de l'association du Pays du Grand Briançonnais des Écrins au Queyras en Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras ;

L'arrêté préfectoral n°05-2021-03-02-002 en date du 2 mars 2021 approuvant les statuts du PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras ;

L'avis du bureau du 10 novembre 2021 ;

Le débat d'orientation budgétaire ayant eu lieu.

**CONSIDERANT**

Que le montant de la contribution des Communautés de communes est fixé selon le montant inscrit au budget du PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras noté sous l'article comptable '74 758 autres groupements' et réparti par communautés de communes ;



**AR Prefecture**

005-200052801-20211129-DEL2021032-DE  
 Reçu le 30/11/2021  
 Publié le 30/11/2021

**PETR**  
 POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL  
 • Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES  
 ARRONDISSEMENT DE BRIANCON**

**POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU  
 BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU  
 GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS**

**Conseil syndical n°32 du : 29 novembre 2021**

**Délibération n° : 2021.032**

Page 2 sur 2

**Objet : Contribution 2022 des communautés de communes membres au Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras**

Que le taux de la contribution des communautés de communes est fixé par les statuts comme suit :

Communauté de communes du Briançonnais : 57 %  
 Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras : 24 %  
 Communauté de communes du Pays des Écrins : 19 %

**APRES EN AVOIR DELIBERE ET VOTE PAR :**

Nombre de membres en exercice		11	Nombre de suffrages		9
Nombre de membres présents		9	Nombres de membres représentés		0
Nombre de suffrages exprimés			9		
Pour	8	Contre	0	Abstention	1

**LE CONSEIL SYNDICAL**

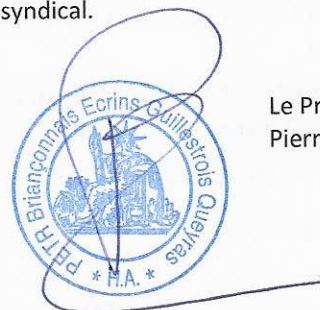
Approuve les contributions au PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras pour l'année 2022 pour un montant total de 245 000 euros répartis comme suit :

EPCI	Contribution 2022
Communauté de communes du Briançonnais	139 650 €
Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras	58 800 €
Communauté de communes du Pays des Écrins	46 550 €
<b>TOTAL :</b>	<b>245 000 €</b>

Autorise le Président, ou son représentant, à effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la bonne exécution de cette décision, et en particulier, signer toutes conventions et actes en lien avec cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil syndical.



Le Président,  
 Pierre LEROY